

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Conseillers absents : 0

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Monsieur Luc WEBER.

Membres présents avant pris à la délibération n°2026/07 :

Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Kevin DEBES, M. Nicolas DETTWILLER, Mme Marie-Jeanne GASSMANN, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Caroline MOUTIER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN, M. Dominique SCHNEIDER, M. Luc WEBER.

Délibération 2026/07

objet : Election des adjoints

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité relative, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné lors de l'élection de maire et dans les mêmes conditions de déroulement de chaque tour de scrutin.

.../...

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 12
- f. Majorité absolue : 7

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
PFEIL Marie Laure	12	Douze voix

Proclamation de l'élection des adjoints

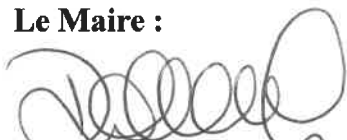
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Laure PFEIL.

Ils ont pris rang dans l'ordre cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe

PIECE ANNEXEE A LA DELIBERATION :

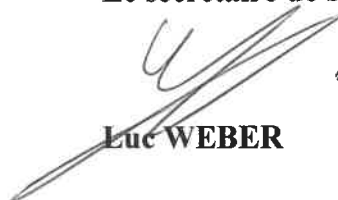
- ▶ feuille de proclamation de l'élection du Maire et des Adjointes

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

Le secrétaire de séance :



Luc WEBER

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le ...23 MARS 2026...
et de la publication le ...20 MARS 2026...**

Le Maire,

